



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WS-NBSAP/AFR/1/1/Add.1  
20 février 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER POUR L’AFRIQUE SUR LA MISE À JOUR  
DES STRATÉGIES ET PLANS D’ACTION  
NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ  
Addis-Abeba, 27 février – 1<sup>er</sup> mars 2012

### ANNOTATIONS À L’ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dans sa décision X/2. Dans cette même décision, la Conférence des Parties exhorte les Parties et les autres gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, en utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple, et à examiner, actualiser et réviser, selon qu'il convient, leur stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique et à l'orientation adoptée à la décision IX/9. La Conférence des Parties exhorte aussi les Parties et les autres gouvernements à appuyer l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en tant qu'instruments efficaces pour promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique et à utiliser les stratégies et plans d'action révisés pour la diversité biologique en tant qu'instruments efficaces pour intégrer les objectifs relatifs à la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, dans la comptabilité nationale, dans les secteurs économiques et dans les processus liés à l'aménagement du territoire.

2. Dans cette même décision, la Conférence des Parties souligne la nécessité d'entreprendre des activités de renforcement des capacités et de partager efficacement les connaissances afin d'appuyer tous les pays, surtout les pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, les pays les plus vulnérables sur le plan écologique et les pays à économie en transition, ainsi que les communautés autochtones et locales, dans la mise en œuvre du Plan stratégique.

3. En réponse, le Secrétaire exécutif a organisé, en 2011, des ateliers régionaux sur la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologiques dans le sud, l'ouest, le centre et l'est de l'Afrique grâce au soutien financier du gouvernement du Japon et d'autres donateurs. Le Secrétaire exécutif, a organisé, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Commission pour l'Afrique des Nations Unies, un atelier de suivi pour cette région à Addis-Abeba, du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2012, encore une fois grâce au soutien financier du gouvernement du Japon et d'autres donateurs, afin de faciliter davantage les processus nationaux des pays de la région.

4. L'atelier a pour objectifs précis de :

a) Faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, à l'échelle nationale, notamment en aidant davantage les pays à élaborer leurs objectifs nationaux pour la diversité biologique dans le cadre des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique;

/...

- b) Aider davantage les Parties à examiner, à actualiser, à réviser et à mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en tenant compte de la manière de les utiliser en tant qu'instruments efficaces pour intégrer la diversité biologique aux stratégies, plans et politiques nationaux et locaux plus généraux;
- c) Aider les Parties à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- d) Aider les Parties à élaborer, surveiller et évaluer les plans relatifs à leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et leur prise en compte;
- e) Faciliter les occasions d'apprentissage actif et les échanges de pair à pair pour les correspondants nationaux et les personnes responsables de la mise en œuvre et de la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

5. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique propose une approche commune qui concerne toutes les conventions liées à la diversité biologique (Convention sur la diversité biologique, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, Centre du patrimoine mondial et Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), ainsi que les grandes organisations de conservation. L'atelier offrira donc une occasion de favoriser la synergie entre tous ces instruments et de mettre en évidence les points communs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. L'atelier mettra particulièrement en évidence la synergie entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar, et la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

6. L'atelier devrait aboutir à :

- a) L'adoption d'objectifs nationaux conformes au Plan stratégique pour la diversité biologique, d'ici à 2012;
- b) Une nouvelle génération de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptés en tant qu'instruments de politique et entièrement intégrés aux processus de planification nationaux, d'ici 2014;
- c) Des suggestions pour une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux;
- d) L'intégration de la diversité biologique dans les stratégies, les politiques et les programmes nationaux de planification du développement et de réduction de la pauvreté, et autres stratégies, politiques et programmes sectoriels;
- e) Le partage efficace des connaissances, des pratiques et des technologies afin d'appuyer l'application de la Convention.

7. Le paragraphe 17 f) de la décision X/2 (Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique) prie le Secrétaire exécutif d'aider les pays à exploiter les conclusions de l'étude sur l'Économie des systèmes et de la biodiversité (TEEB)<sup>1</sup> au moyen d'ateliers de renforcement des capacités, et à intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les politiques, les programmes et les processus de planification locaux et nationaux pertinents. Au paragraphe 7 de la décision X/44 (Mesures d'incitation), la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif de convoquer un atelier afin que les professionnels puissent mettre en commun leurs expériences concrètes en matière de retrait et d'atténuation des mesures d'incitation à effets pervers et de promotion des mesures

---

<sup>1</sup> <http://www.teebweb.org/>.

d'incitation positives, afin de bâtir et de renforcer les capacités des professionnels et de favoriser une compréhension commune. En raison de ces demandes, les mesures d'estimation et d'incitation revêtiront un intérêt particulier dans le cadre de cet atelier.

8. Les pays suivants sont invités à participer à l'atelier : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Sierra Leone, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Plusieurs organisations régionales et infrarégionales, et organisations des Nations Unies, délégueront également leurs représentants à cet atelier. Le Secrétariat de la Convention de Ramsar et la Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement subventionneront la participation d'un maximum de 19 correspondants nationaux de la Convention de Ramsar.

9. Les officiels et les experts de chacun des pays de la région responsables de l'élaboration, de l'actualisation et/ou de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et de la planification, des finances et du développement assisteront à la réunion en tant que participants.

10. Le Secrétariat a émis une note à l'intention des participants fournissant les détails de logistique, notamment l'information sur le voyage, les visas exigés, l'hébergement et autres aspects de l'atelier. La note peut être consultée sur le site <http://www.cbd.int/doc/?meeting=NBSAPRW-AFR-01>. L'atelier se déroulera en français et en anglais, avec service d'interprétation dans les deux langues.

11. Les participants sont priés d'apporter à l'atelier des exemplaires du quatrième rapport national de leur pays et de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en format électronique et sur papier. Les participants sont aussi priés de fournir au Secrétariat, à [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int), tout document pertinent (p. ex., fichiers électroniques, adresses Internet) préparés par leur pays sur les stratégies et plans d'action nationaux et leur application, notamment l'information sur les instruments et les lignes directrices pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les comptes rendus ou rapports périodiques produits au niveau national sur la stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique aux fins de surveillance et d'évaluation, les stratégies de communication et les études de cas illustrant la façon dont la diversité biologique a été intégrée aux secteurs économiques et aux stratégies nationales de développement durable, d'éradication de la pauvreté et de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Les participants sont aussi encouragés à apporter des documents sur les méthodes et les moyens utilisés pour mobiliser des ressources pour l'application de la Convention, plus particulièrement les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Ces exemples et ces expériences nationaux serviront de référence tout au long de l'atelier, et l'information obtenue auprès du mécanisme de centre d'échange de la Convention y sera ajoutée à titre de complément. Les participants sont également encouragés à se familiariser avec l'instrument de développement national, de croissance économique et de réduction de la pauvreté de leur pays ou l'équivalent. Ils doivent aussi consulter les plans de développement sectoriels lorsque ceux-ci ont des répercussions sur la diversité biologique. Des suggestions supplémentaires de préparation en vue de l'atelier sont fournies à l'annexe III.

12. L'ordre du jour provisoire de l'atelier, préparé par le Secrétaire exécutif, est contenu dans le document UNEP/CBD/WS-NBSAP/AFR/1/1. Un horaire détaillé de l'atelier est joint à l'annexe I.

13. L'atelier sera axé sur l'échange et l'apprentissage actif. Ceci dit, l'atelier proposera une combinaison d'exposés, de périodes de questions, de délibérations en petits groupes de travail et de séances interactives visant à présenter les instruments et les modules de formation pertinents. De plus, les participants, les membres du Secrétariat et les personnes-ressources de la Convention sur la diversité biologique auront l'occasion de discuter en tête à tête.

14. La liste des documents de l'atelier est jointe à l'annexe II.
15. L'inscription des participants débutera dès 8 h, le lundi 27 février, sur les lieux de l'atelier.

### **POINT 1. OVERTURE DE LA RÉUNION**

16. Un représentant du gouvernement du Japon procédera à l'ouverture de la réunion à 9h, le lundi 27 février 2012. Un représentant du Secrétaire exécutif de la Commission pour l'Afrique des Nations Unies et des représentants des Secrétariats de la Convention biologique et de la Convention de Ramsar, prononceront les discours liminaires.

17. Un représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique présentera un aperçu des objectifs et des conclusions attendues de l'atelier.

### **POINT 2. EXAMEN ET MISE À JOUR DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ : MISES À JOUR DES PAYS ET ÉTAPES À VENIR**

18. L'ouverture sera suivie d'un exposé sur l'état, à l'échelle mondiale, de l'établissement des objectifs nationaux et de la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique aux fins de mise en œuvre du Plan stratégique, comprenant les conclusions de la série d'ateliers régionaux et infrarégionaux sur l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique organisés à ce jour et des activités de suivi nationales.

19. Les pays ayant entrepris l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'établissement des objectifs nationaux seront invités à présenter un compte rendu des progrès accomplis depuis le dernier atelier, notamment :

- a) Les objectifs nationaux possibles à développer/en développement, à intégrer dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés;
- b) Les mesures et actions à développer/en développement, à inclure dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique aux fins de mise en œuvre des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique;
- c) L'échéancier de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- d) Le processus à suivre/suivi et les parties prenantes à faire participer/participant à l'établissement des objectifs nationaux et à l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- e) La stratégie de communication des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les mesures principales à inclure dans la stratégie nationale de mobilisation des ressources aux fins de mise en œuvre.

20. Les représentants du PNUE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) rendront compte de l'état des activités habilitantes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en appui à la révision et à l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

### **POINT 3. ÉLABORATION DES OBJECTIFS NATIONAUX DANS LE CADRE DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ**

21. Ce point à l'ordre du jour sera examiné en même temps que les points 4, 5 et 6 à l'ordre du jour.
22. Lors de l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la Conférence des Parties a exhorté les Parties et les autres gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux en

/...

utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple. Le Secrétaire exécutif a été prié d'aider les pays à cet égard. Quinze ateliers régionaux et infrarégionaux ont été organisés depuis janvier 2011 en réponse à cette demande, grâce à l'appui du gouvernement du Japon et d'autres donateurs.

23. Les délibérations et les exercices de groupe tenus sous ce point à l'ordre du jour examineront en détail les objectifs 2, 3 et 20 et certains objectifs du but D.

#### **POINT 4. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES DÉMARCHES ET PROCESSUS PERTINENTS DE PLANIFICATION SECTORIELLE, INTERSECTORIELLE ET LOCALE**

24. L'article 6 b) de la Convention souligne l'importance d'intégrer les questions liées à la diversité biologique aux processus de planification nationaux et locaux pertinents. L'importance de cette démarche est également soulignée dans plusieurs décisions de la Conférence des Parties, dont les décisions de la huitième réunion, laquelle a exhorté les Parties et les autres gouvernements, au cours de l'examen des conséquences des résultats de l'évaluation des écosystèmes du millénaire, à favoriser le dialogue entre les différents secteurs, à intégrer la diversité biologique aux niveaux national et régional au moyen des processus de la Convention, selon qu'il convient, et à traiter des liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, plus particulièrement le commerce international, les finances, l'agriculture, l'exploitation forestière, le tourisme, l'exploitation minière, l'énergie et les pêches. Cette demande a été reprise dans l'orientation relative aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion, dans sa décision IX/8. La Conférence des Parties a demandé l'adoption des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en tant qu'instruments de politique à sa dixième réunion, dans sa décision sur le Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique.

25. Les participants assisteront à plusieurs exposés sur les mesures, les processus et les instruments génériques pour intégrer la diversité biologique aux processus de planification nationaux et locaux, dont les évaluations environnementales stratégiques, et la planification des paysages et de l'aménagement du territoire.

26. Certains pays seront invités à faire connaître l'histoire de leur réussite ou de leurs cas d'espèce de l'intégration de la diversité biologique aux différentes stratégies sectorielles et intersectorielles, notamment les stratégies d'atténuation de la pauvreté, de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et de développement durable, ainsi qu'aux processus de planification locaux.

27. Les participants discuteront en groupes des moyens et des méthodes d'intégrer la diversité biologique aux processus de planification nationaux et locaux pertinents, notamment les stratégies, les plans et les programmes sectoriels et intersectoriels.

#### **POINT 5. VALORISATION ET MESURES INCITATIVES EN TANT QU'OUTILS DE MISE EN OEUVRE**

28. La valorisation et les mesures d'incitation seront au cœur de l'atelier, comme indiqué dans le paragraphe 7 et ce, afin de familiariser les participants avec les instruments et les méthodes utilisés pour renforcer les capacités, ainsi que l'accent mis sur la valorisation de la diversité biologique, l'élimination ou l'atténuation des mesures d'incitation à effets pervers et la promotion de mesures d'incitation positives, en tant qu'instruments importants de l'intégration de la diversité biologique, dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et ainsi contribuer à la mise en oeuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les conclusions principales des études sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) seront présentées en guise d'introduction à ces points à l'ordre du jour. Les travaux subséquents réalisés sous ce point à l'ordre du jour seront organisés en fonction du contenu des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique.

29. L'objectif 2 du Plan stratégique vise l'intégration, avant 2020, des valeurs de la diversité biologique aux stratégies nationales et locales de réduction de la pauvreté et aux processus de planification, et leur intégration dans les systèmes de comptabilité nationale et de communication des résultats, selon qu'il convient. De plus, dans sa décision X/44 sur les mesures d'incitation, la Conférence des Parties invite les Parties et les autres gouvernements à prendre des mesures, conformément à leur législation nationale, et à mettre sur pied ou à améliorer des mécanismes, afin de tenir compte de la valeur de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les processus décisionnels public et privé, notamment en révisant et en actualisant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique afin d'engager davantage les différents secteurs gouvernementaux et le secteur privé, à partir des travaux sur l'étude TEEB et autres initiatives pertinentes.

30. Les participants assisteront à un exposé sur le point de vue mondial de la valorisation des services écosystémiques et de la diversité biologique, et sur l'intégration des valeurs de la diversité biologique à la comptabilité nationale en prenant appui sur les résultats des études TEEB et autres travaux pertinents. Quelques pays seront invités à faire part de leurs expériences nationales et des enseignements tirés de la valorisation et de la comptabilité écologique nationale. L'exposé sera suivi d'une discussion en plénière. Les participants effectueront également un exercice de groupe sur la valorisation de la diversité biologique et des services écosystémiques.

31. Les participants travailleront ensuite en groupes afin d'analyser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actuels et leur mise en œuvre dans le contexte de l'objectif 2 du Plan stratégique, en cernant les objectifs nationaux éventuels, les mesures et les indicateurs connexes qui pourraient vraisemblablement être intégrés aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés.

32. L'objectif 3 du Plan stratégique porte sur l'élimination, la suppression graduelle ou la réforme, d'ici 2020, des mesures d'incitation nuisibles pour la diversité biologique, notamment les subventions, et l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'incitation positives pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, conformément à la Convention et autres obligations internationales, et en harmonie avec celles-ci, en tenant compte des conditions socioéconomiques. Dans la même veine, la décision X/44 exhorte les Parties et les autres gouvernements à mettre en priorité et à augmenter considérablement leurs efforts pour repérer, éliminer, supprimer graduellement ou réformer les mesures d'incitation à effets pervers existantes, et encourager les Parties et les autres gouvernements à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre, dans tous les secteurs économiques, de mesures d'incitation positives efficaces, transparents, ciblées, faisant l'objet d'une surveillance convenable et économique pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

33. Les participants assisteront à des exposés offrant une perspective mondiale du redressement des mesures nuisibles pour la diversité biologique et de la promotion des mesures d'incitation positives, y compris les enseignements tirés des études TEEB et autres travaux pertinents, dont les ateliers mondiaux organisés par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur les mesures d'incitation. Quelques pays seront invités à présenter leurs expériences nationales et les enseignements tirés à cet égard, avant la discussion en plénière sur les moyens de faire avancer ces dossiers.

34. Les participants travailleront ensuite en groupes afin d'analyser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actuels et leur mise en œuvre dans le contexte des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique, en cernant les objectifs nationaux éventuels, les mesures et les indicateurs connexes qui pourraient vraisemblablement être intégrés aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés.

## **POINT 6. MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ**

35. Au cours de l'examen des progrès accomplis dans le cadre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique 2002-2010, la majorité des Parties ont indiqué que le manque de ressources financières, techniques et humaines constituait le principal obstacle à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de la Convention. L'orientation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique adoptée à la neuvième réunion de la Conférence des Parties propose que les Parties élaborent un plan pour mobiliser des ressources financières nationales, régionales et internationales pour appuyer les activités prioritaires au cours du processus de révision et d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en tenant compte des ressources existantes et des nouvelles ressources. Dans sa décision X/3, la dixième réunion de la Conférence des Parties a adopté la stratégie de mobilisation des ressources, afin d'appuyer la réalisation des trois objectifs de la Convention. Au paragraphe 2 de cette même décision, la Conférence des Parties réitère que la stratégie nationale de mobilisation des ressources devrait inclure, selon qu'il convient, le développement et la diffusion de stratégies de mobilisation des ressources propres aux pays, et la participation des principales personnes-ressources, en respectant le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés. La dixième réunion a aussi souligné l'importance de mobiliser les ressources nécessaires pour intégrer la diversité biologique aux stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté, afin de mieux intégrer la diversité biologique aux processus décisionnels nationaux, régionaux et locaux.

36. Les participants effectueront une analyse préliminaire des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris les coûts d'aborder des éléments supplémentaires dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés. Les participants discuteront en plénière des moyens d'obtenir des ressources des différentes sources, dont les mécanismes de financement innovateurs. Les participants discuteront également en plénière des mesures d'incitation nuisibles pour la diversité biologique ainsi que des mesures d'incitation positives et du manque de financement de la diversité biologique.

37. En dernier lieu, les participants travailleront en groupe afin d'analyser les besoins de financement potentiels pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

## **POINT 7. SYNTHÈSE ET CONCLUSION DE L'ATELIER**

38. Les participants examineront tous les points et les recommandations issus des différentes discussions en plénière et en groupes, et adopteront les conclusions de l'atelier, s'il y a lieu.

39. Avant la clôture de l'atelier, les participants seront invités à discuter des conclusions de l'atelier par rapport à leurs attentes exprimées au début de l'atelier. Les participants seront invités à remplir un formulaire d'évaluation à titre anonyme. Les commentaires recueillis sur ces formulaires servent à améliorer la planification et l'organisation des ateliers subséquents.

## **POINT 8. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

40. L'atelier devrait se terminer à environ 17 h, le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012.

*Annexe I***ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE : HORAIRE DÉTAILLÉ**

<b>JOUR 1 (27 février)</b>		<b>Point</b>
8 h 30	<b>1</b>	<p><b>Ouverture de la réunion</b>            Discours liminaires            (Ambassadeur du Japon, Commission pour l'Afrique, Secrétariat de la CDB, Ramsar)            Aperçu des objectifs et programmes des ateliers (<b>Secrétariat</b>)</p>
	<b>2</b>	<p><b>Examen et mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité : Mises à jour des pays et étapes à venir :</b>            État de l'établissement des objectifs nationaux à l'échelle mondiale et actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique pour la diversité biologique (<b>Secrétariat</b>)</p> <p>Compte rendu sur le financement des activités habilitantes du FEM pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (<b>PNUD et PNUE</b>)</p>
10 h		<i>Pause café</i>
10 h 15	<b>3</b>	<p>Élaboration d'objectifs nationaux dans le cadre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité : Expériences de l'Afrique (comprenant des exemples de pays qui ont amorcé le processus) (<b>Secrétariat</b>)</p>
13 h		<i>Repas</i>
14 h	<b>3 + 4</b>	<p><b>Intégration de la biodiversité</b>            Création d'un environnement politique, institutionnel et législatif pour améliorer l'intégration efficace  <b>(Secrétariat)</b></p> <p>Exemples de deux pays            Exercices de groupe</p>
15 h 30		<i>Pause café</i>
16 h	<b>3 + 4</b>	<p>Communiquer l'urgence d'intégrer la biodiversité et de gagner des appuis  <b>(À confirmer)</b></p> <p>Exemples de pays</p>

/...

		Exercice de groupe
17 h 30		<i>Fin du jour 1</i>
<b>JOUR 2 (28 février)</b>		
8 h 30	<b>3 + 4</b>	<p>Engagement des parties prenantes et renforcement des partenariats afin de réaliser une intégration efficace  <b>(À confirmer)</b></p> <p>Intégration du point de vue tenant compte des différences entre les sexes aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique  <b>(À confirmer)</b></p> <p>Exercices de groupe</p>
10 h 30		<i>Pause café</i>
11 h	<b>3 + 4</b>	<p>Intégration de la diversité biologique aux processus nationaux et locaux de planification du développement, p. ex.,  <i>Instruments et méthodes</i>  <i>Points d'entrée, etc.</i>  <b>(À confirmer)</b></p> <p>Exemples de pays</p> <p>Exercices de groupe</p>
13 h		<i>Repas</i>
14 h	<b>3 + 4</b>	<p><b>Mise en œuvre :</b>  Relever les défis et surmonter les obstacles à l'intégration de la diversité biologique  <b>(À confirmer)</b></p>
15 h 30		<i>Pause café</i>
16 h	<b>3 + 4</b>	<p>Surveillance et évaluation de l'efficacité de l'intégration et de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique  <b>(À confirmer)</b></p>
17 h 30		<i>Fin du jour 2</i>

/...

JOUR 3 (29 février)		
8 h 30	<b>3 + 5</b>	<p><b>Introduction : Méthode d'aborder l'appauprissement de la diversité biologique et la perte de services écosystémiques fondée sur l'Économie des écosystèmes et de la diversité biologique (TEEB)</b></p> <p>Origine et développement des études, de la méthode et des principaux résultats de TEEB</p> <p>Exposé : Markus Lehmann, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique</p> <p><b>Valorisation des services écosystémiques et de la diversité biologique : Méthodes, expériences mondiales et régionales</b></p> <p>Exposé :</p> <p><b><i>Andy Seidl</i></b></p> <p>Période de questions, débats généraux</p>
10 h 30		<i>Pause café</i>
11 h	<b>3 + 5</b>	<p><b>Valorisation des services écosystémiques et de la diversité biologique : Expériences régionales et méthodes pragmatiques</b></p> <p>Exposé et exercice</p> <p><b><i>Hugo van Zyl</i></b></p> <p>Exposé : Valorisation du territoire dans l'Arc oriental de la Tanzanie</p> <p><b><i>Shadrack Mwakalila</i></b></p>
13 h		<i>Repas</i>
14 h	<b>3 + 5</b>	<p><b>Réorientation des mesures d'incitation I : Promotion des mesures d'incitation positives</b></p> <p>Exposé sur les expériences à l'échelle mondiale et les points de vue de TEEB, y compris les liens au financement innovateur</p> <p><b><i>Andy Seidl</i></b></p>
15 h 30		<i>Pause café</i>
16 h	<b>3 + 5</b>	<p><b>Réorientation des mesures d'incitation I : Promotion des mesures d'incitation positives</b></p> <p>Exposé : Expériences et enseignements tirés de la région</p> <p><b><i>Lucy Emerton</i></b></p> <p>Période de questions</p>
17 h 30		<i>Fin du jour 3</i>

JOUR 4 (1 <sup>er</sup> mars)		
8 h 30	<b>3 + 5</b>	<b>Réorientation des mesures d'incitation II : Réforme des mesures d'incitation à effets pervers</b> Exposé sur les expériences à l'échelle mondiale et les points de vue de TEEB, exercices sur les cas de la région <b>Markus Lehmann</b>
9 h 30		<i>Pause café</i>
10 h	<b>3 + 5</b>	<b>Travailler ensemble à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement</b> Mesures d'incitation pour la gestion des terres sèches et liens à la Convention sur la diversité biologique : Expérience mise en œuvre par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification Exposé : Simone Quatrini, DG Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification Valorisation des terres humides et liens avec la CDB Contribution de Ramsar Débats généraux
12 h		<i>Repas</i>
13 h	<b>3 + 5</b>	<b>Vers la mise en œuvre : TEEB, Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et processus de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b> Exposé d'envoi, période de questions, exercice de groupe Markus Lehmann, Secrétariat; Andy Seidl, UICN; participants
14 h 30		<i>Pause café</i>
15 h	<b>3 + 6</b>	<b>Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique :</b> Stratégie de mobilisation des ressources Évaluations des besoins Financement de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique Stratégies nationales de mobilisation des ressources
16 h 30	<b>7</b>	Évaluation de l'atelier <b>Clôture de la réunion</b>

/...

*Annexe II*

**LISTE DES DOCUMENTS**

**Numéro du document**

UNEP/CBD/WS-NBSAP/AFR/1/1

Ordre du jour provisoire

UNEP/CBD/WS-NBSAP/AFR/1/1/Add.1

Annotations à l'ordre du jour provisoire

UNEP/CBD/WG-RI/2/2/Add.1

Synthèse et analyse des obstacles à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique : Enseignements tirés de la révision, efficacité des instruments de politique et priorités stratégiques des mesures

UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/2

Ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités sur la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique

UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/9

Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique : Méta-analyse des examens précédents

UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/10

Examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, intégration de la diversité biologique et application de la Convention : Bibliographie

UNEP/CBD/WG-RI/3/INF/7

Objectifs nationaux pour la diversité biologique pour 2010 et au-delà de 2010

UNEP/CBD/COP/9/14/Rev.1

Application de la Convention et de son plan stratégique

UNEP/CBD/COP/10/8

Application de la Convention, mise en œuvre du plan stratégique et progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique

UNEP/CBD/COP/10/22

Propositions sur les moyens d'obtenir des co-avantages en matière de biodiversité pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques

UNEP/CBD/COP/10/INF/2

Analyse actualisée des quatrièmes rapports nationaux

UNEP/CBD/COP/10/INF/11

Évaluation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

UNEP/CBD/COP/10/INF/15

Mécanismes financiers innovateurs

UNEP/CBD/COP/10/INF/22

Stratégie de mobilisation des ressources : Rapport sur la surveillance à l'échelle mondiale (édition pilote), 2010 : état et tendances en matière de financement de la diversité biologique

UNEP/CBD/COP/10/INF/23-25

Économie des écosystèmes et de la biodiversité pour les affaires/responsables de politiques/responsables de politiques locales et régionales

UNEP/CBD/SBSTTA/15/2

Indicateurs proposés pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique

UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/9

Indicateurs nationaux, surveillance et remise de rapports sur objectifs mondiaux pour la diversité biologique

Decision VIII/8

Application de la Convention et de son plan stratégique

Decision VIII/9

Implications des conclusions de l'évaluation des écosystèmes en début de millénaire

Decision IX/8

Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique

Decision X/2

Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique

Decision X/3

Stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention

Decision X/31

Aires protégées

Decision X/4

Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique : Répercussions sur l'application de la Convention dans l'avenir

Decision X/5

Application de la Convention et du plan stratégique

Decision X/29

Diversité biologique marine et côtière

/...

*Annexe III*

**PRÉPARATION POUR L'ATELIER SUR LA MISE À JOUR DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

En guise de préparation pour l'atelier, les participants sont priés :

- 1) D'apporter :
  - a) Des exemplaires des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de leur pays, en version papier et/ou électronique;
  - b) Des exemplaires de leur quatrième rapport national;
  - c) Tout autre matériel pertinent tel que les instruments et lignes directrices nationaux pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les rapports d'examen ou d'avancement de la mise en oeuvre ou les stratégies de mobilisation des ressources;
  - d) Des exemplaires de leur plan national de développement, des stratégies de réduction de la pauvreté et autres documents nationaux de planification pertinents;
  - e) Des exemplaires des plans sectoriels, par exemple le plan de développement agricole, la stratégie touristique, la politique d'exploitation minière ou de développement des ressources minérales.
- 2) De se familiariser avec la stratégie de réduction de la pauvreté, les plans nationaux de développement, le plan d'action national pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, les plans et stratégies sectoriels pertinents, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et le quatrième rapport national de leur pays.
- 3) De se familiariser avec le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les mesures que les Parties doivent prendre conformément à la décision X/2 de la Conférence des Parties (voir <http://www.cbd.int/sp/>).
- 4) De préparer une liste des cadres de planification et de politiques à réviser d'ici 2-3 ans.
- 5) De préparer un projet d'objectifs nationaux relatifs à l'intégration de la diversité biologique aux plans, politiques et stratégies nationaux de développement, de croissance économique, de réduction de la pauvreté et autres.
- 6) De préparer un plan général de la stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, précisant les écarts de financement, les besoins et les sources possibles.

-----